A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter.

En cas d'annulation à moins de 3 jours ouvrés du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais sera retenue.

Article 3 — Clauses particulières

<u>Déplacements</u>: Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

<u>Droit à l'image</u>: Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*rayer cette mention en cas de refus*).

Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formation disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/ conditions-generales).

Fait en double exemplaire, le :/...../

A:.....

Signature

Pour le Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et par délégation Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

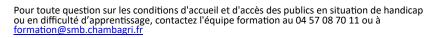
Hamaran R

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à en garder une copie.









VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ? (Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ? (Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Quelles difficultés techniques majeures rencontrez-vous dans votre métier d'éleveur ?											

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation?

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH 52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9 www.services.casmb.fr





FORMATION Elevage

Je développe mes compétences en élevage bovin : la conduite alimentaire

09 et 10 Avril 2024

Poisy

Contact
Audrey TREVISIOL
04 57 08 70 11
formation@smb.chambagri.fr

Dernière mise à jour : 11/08/2023





PROGRAMME DES DEUX JOURS DE FORMATION



Objectifs

- ♦ Identifier les composantes d'une ration équilibrée
- Acquérir la méthode de calcul
- Approcher le coût
- Identifier les critères d'un fourrage de qualité



Programme (version Avril 2024)

- ♦ Le système digestif
- La composition et la qualité des aliments
- Les besoins des vaches
- La notion de ration équilibrée
- ♦ La notion de fourrage de qualité
- Les correctifs à apporter à une ration déséguilibrée



Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques, échanges, travail I individuel
- En J2: chacun apporte la composition de ses rationnements, travail individuel et partage avec le groupe
- Utilisation de l'outil INRATION RUMIN'AL



Modalités d'évaluation

 Les trois objectifs seront évalués lors de la correction des travaux individuels et par une grille de questions en fin de journée

MODALITÉS PRATIQUES

Horaires: 9 h - 17 h (pause-repas de 12h30 à 13h30) Lieu: Centre d'élevage de Poisy 845 Rte de l'École d'Agriculture, 74330 POISY

Responsable de stage: Laure-Emilie NAKO, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Intervenant : Formateur du centre d'élevage de Poisy

Public : Eleveurs et salariés en élevage bovin

Pré-requis: Aucun

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au réel, elle peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais. (Article L. 6353-3 du code du travail)

A retourner accompagné du chèque de règlement de la formation (si besoin) à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph, à l'attention d'Audrey TREVISIOL ou par mail : formation@smb.chambagri.fr

	je soussigne(e),								
	NOM	Prénom	Prénom						
	Né(e) le///	À							
	Adresse								
	Code Postal	Commune	Commune						
	Tél								
	Mail								
	Statut actuel (cocher la case correspondante) :								
	☐ Chef d'exploitation	☐ Aide familial MSA	☐ Conjoint(e) collaborateur M	S/					
	☐ Cotisant(e) solidaire	☐ Salarié(e) secteur agricole	e □ Salarié(e) autre secteur						
	□ Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé	□ Porteur de projet (PPP ag	réé) 🗆 Autre (merci de préciser) :						
	Si vous souhaitez que vos coordonnée	s soient transmises pour covo	iturage cocher cette case □	•••					
M'inscris à la formation intitulée : « Je développe mes compétences en élevage bovin : la conduite alimentaire »									
	Durée : 2 jours	Responsabl	Responsable de stage : Laure-Emilie NAKO						
	Date du stage : 09 et 10 Avril 2024	Lieu : Centr	Lieu : Centre d'élevage—Poisy						
	Formation organisée par la Chambre d'agr méro de déclaration d'activité : 827402798 prévues dans l'article L.6313-1 du code du t venants. modalités d'évaluation et sanctio	874. Cette formation entre dans la ravail. Les objectifs, contenus, me	a catégorie des actions de perfectionnemer éthodes, pré-requis, nom et qualité des inte	nt r-					

Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

• 72 € si je suis ayant-droit Vivéa (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif, porteur de projet dans certains cas) sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivéa suffisant.



* Salariés d'exploitation agricole : voir avec votre employeur une éventuelle prise en charge via OCAPIAT

* Autres publics : voir une éventuelle prise en charge via l'OPCO dont vous dépendez ou Pôle Emploi



En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

